



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **15 janvier 2009**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

| | |
|----------------------|---------------------------------|
| DIONNE Philippe | Saint-Paul-de-la-Croix |
| DUBÉ Raymond | Saint-François-Xavier-de-Viger |
| FOREST Serge | L'Isle-Verte |
| GRATTON Jean-Pierre | Saint-Épiphane |
| BASTILLE Louis-Marie | Saint-Modeste |
| LÉVESQUE Napoléon | Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup |
| MICHAUD Jacques M. | Cacouna |
| MORIN Michel | Ville de Rivière-du-Loup |
| THIBAUT Réal | Saint-Antonin |
| TREMBLAY Nathalie | Notre-Dame-du-Portage |

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

Sont absents :

Les conseillers Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) et Gaétan Michaud (Saint-Arsène).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h 10.

2009-001-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

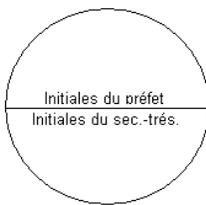
Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des conseillers de comté
2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2008 avec modifications s'il y a lieu
5. Première période de questions du public (10 minutes)



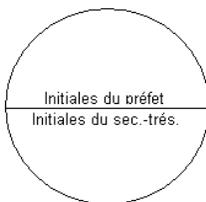
Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

6. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
 - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
8. **Aménagement du territoire**
 - 8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme
 - 8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
9. **Culture et patrimoine (progr. VVAP)**
 - 9.1 Participation de la coordonnatrice à la culture et aux communications au comité de suivi du plan de conservation et de mise en valeur de la Maison Louis-Bertrand
 - 9.2 Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité consultatif sur la politique culturelle des 4 et 25 novembre 2008 et du 9 décembre 2008
10. **Gestion des matières résiduelles**
 - 10.1 Autorisation de recours aux services professionnels de madame Geneviève Potvin
 - 10.2 Transfert budgétaire en faveur du secteur « matières résiduelles » et paiement à Co-éco pour la gestion de l'écocentre
 - 10.3 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, phase 1 : projet de méthanisation
 - 10.4 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au CLD de la région de Rivière-du-Loup, phase 1 : projet de méthanisation
 - 10.5 Gestion des fonds liés au pré-démarrage de la Société d'économie mixte (SÉM) dédiée au traitement et à la valorisation des matières organiques
 - 10.6 Mises de fonds en faveur du secteur budgétaire « Projet SÉM »
11. **Terres publiques intramunicipales déléguées (TPI)**
 - 11.1 Autorisation d'aliéner des lots publics intramunicipaux dans Saint-Antonin
 - 11.1.1 Autorisation d'aliéner le lot 113-p, III^e rang au cadastre de la paroisse de Saint-Antonin
 - 11.1.2 Autorisation d'aliéner les lots 255, 258, 260, 264, 266, 268 et 270, V^e rang, Seigneurie Verbois au cadastre de la paroisse de Saint-Antonin
 - 11.2 Renouvellement d'un droit de passage pour un sentier de ski de fond dans Saint-Antonin
 - 11.3 Renonciation au droit de propriété – chemins et terrain publics dans Rivière-du-Loup
 - 11.4 Annulation de lots au cadastre dans le cadre de la rénovation cadastrale dans Saint-Modeste
12. **Gestion des cours d'eau**



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

13. **Ratification des décisions ou des recommandations du comité administratif de la séance tenue le 16 décembre 2008**
14. **Projet d'entente relative à l'administration du régime de perception des droits aux exploitants de carrière et sablière**
 - 14.1 Commentaires reçus des municipalités sur le projet d'entente et suite à donner
15. **Nominations sur différents postes ou comités permanents de la MRC**
 - 15.1 Nomination du préfet suppléant pour l'année 2009
 - 15.2 Nomination des représentants (2 élus) sur le comité administratif, année 2009
 - 15.3 Nomination des représentants (5 élus) sur le comité d'aménagement, année 2009
 - 15.4 Nomination des représentants aux sièges numéros 1, 3, 5, 7 et 8 pour le comité consultatif agricole
 - 15.5 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4, 6 et 8 du comité multiressource consultatif sur les TPI déléguées
 - 15.6 Nomination des représentants (3 élus) sur le comité d'évaluation, année 2009
 - 15.7 Nomination des représentants (3 élus) sur le comité de la sécurité publique, année 2009
 - 15.8 Nomination des représentants (2 élus, 4 ext.) sur le comité de sécurité incendie, année 2009
 - 15.9 Nomination des représentants (3 élus, 2 ext.) sur le comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, année 2009
 - 15.10 Nomination des représentants (2 élus, 5 ext.) sur le comité du Pacte rural, année 2009
 - 15.11 Nomination des représentants (2 élus, 3 ext.) sur le comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), année 2009
 - 15.12 Nomination au comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, année 2009
16. **Nomination de représentants sur divers organismes externes de la MRC**
17. **Sécurité publique (SQ)**
 - 17.1 Dépôt du rapport de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008 sur la perception des constats d'infraction
18. **Administration générale**
 - 18.1 Autorisation au préfet et au directeur général à assister aux assemblées de MRC de la FQM pour l'année 2009 ainsi qu'au congrès annuel
 - 18.2 Renouvellement du régime d'assurance collective pour la période du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010
 - 18.3 Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur (aménagement et administration)
 - 18.4 Mandat de services professionnels – Global Technologie
 - 18.5 Autorisation de signature d'un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire
19. **Pacte rural**
 - 19.1 Demande d'honoraires professionnels du CLD de la région de Rivière-du-Loup pour la réalisation de 6 nouveaux portraits de municipalités dans le cadre du Pacte rural



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

20. Affaires nouvelles

- 20.1 Projet Québec en forme
- 20.2 Désignation d'un signataire concernant la convention entre les municipalités et l'OTC, impliquant la MRC et le CLD à titre de tierces parties
- 20.3 Projet acériculture, MRC de Témiscouata

21. Deuxième période de questions du public

22. Clôture de la séance

2009-002-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2008 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Jacques M. Michaud et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2008 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est posée.

6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Ministère des Affaires municipales et des Régions

Madame Alexandre Rodrigue, attachée politique de madame Nathalie Normandeau, accuse réception de la résolution 2008-391-C de la MRC, concernant l'intention de création d'une Société d'économie mixte dédiée au traitement et à la valorisation des matières résiduelles organiques.

Société d'habitation du Québec

Monsieur Maxime Fortier, chef de service rénovation et adaptation, informe la MRC qu'un budget additionnel de 20 000 \$ est alloué à la MRC pour l'année 2008-2009, dans le cadre de RénoVillage, portant à 280 000 \$ le budget total pour cette période.

Entente intermunicipale relative à l'administration du régime de perception des droits aux exploitants de carrière et sablière

Les municipalités suivantes refusent de signer l'entente :

- Saint-Antoine
- Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- Saint-Épiphanie

Les municipalités suivantes émettent des commentaires :

- Saint-Arsène : le conseil municipal demande de modifier le mode de versement des droits afin que la municipalité n'ait pas à déboursier inutilement une somme d'argent et d'en recevoir presque autant en retour.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

MRC de Témiscouata

Monsieur Jean-Pierre Laplante, directeur général, transmet à la MRC copie du second projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC de Témiscouata qui a été adopté le 10 décembre 2008.

MRC des Basques

Monsieur François Gosselin, directeur général, transmet à la MRC copie du règlement numéro 173 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques et le règlement numéro 174 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 163.

Nestlé Waters Canada

Monsieur Gail Cosman, président de Nestlé Waters Canada, fait connaître ses préoccupations concernant l'interdiction éventuelle de la distribution d'eau embouteillée dans les installations de la MRC ou dans la collectivité loupérienne. Il tient à mentionner que, d'une part, l'eau embouteillée s'impose comme un bon choix pour combattre l'obésité et le diabète et que d'autre part, le secteur industriel de l'eau embouteillée a récemment conclu une entente de 7,2 millions de \$ avec le gouvernement du Québec et les municipalités pour collecter et recycler les contenants de plastique dans les espaces publics.

Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

La municipalité de Notre-Dame-du-Portage informe la MRC qu'elle a pris connaissance du plan de mise en œuvre élaboré pour la municipalité relativement au schéma de couverture de risques et s'engage à le respecter. Cependant, le conseil demande à ce que les modifications suivantes y soient apportées :

- l'an 2 pour l'an 4 à l'action de remplacer l'unité numéro 412 et de ne pas inscrire de montant à la colonne du coût estimé.

Entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions

La municipalité de Cacouna accepte de signer l'entente et recommande messieurs Paul Pelletier et Réjean Lebel, tous les deux employés de la municipalité, pour exercer respectivement la fonction de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut, tel que prévu à l'entente intermunicipale.

La municipalité de Saint-Épiphane accepte de signer l'entente et recommande messieurs Emmanuel Perreault et Éric Albert, tous les deux employés de la municipalité, pour exercer respectivement la fonction de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut, tel que prévu à l'entente intermunicipale.

2009-003-C

Relève agricole (Bas-Saint-Laurent et Côte-du-Sud)

L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent et le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud accueilleront à Rivière-du-Loup, en mars 2009, l'assemblée générale de la Fédération de la relève agricole du Québec (200 personnes sont attendues). La MRC est invitée à contribuer par une commandite.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay et résolu :

QUE ce conseil participe financièrement, pour un montant de 250 \$, à l'assemblée générale de la Fédération de la relève agricole du Québec



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

qui se tiendra à Rivière-du-Loup, du 12 au 14 mars 2009 et indique qu'il souhaite bénéficier des avantages associés à cette contribution conformément au plan de commandite;

QUE ce conseil autorise la direction générale à verser ce montant à la suite d'une confirmation écrite, de la part du demandeur, de la réalisation de l'activité.

Adoptée à l'unanimité.

2009-004-C

Festival de musique de Rivière-du-Loup

L'équipe du Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent informe la MRC qu'elle tiendra la troisième édition du festival en avril 2009 et qui s'adressera à des jeunes guitaristes, pianistes, violonistes, flûtistes, etc., âgés de 7 à 20 ans et résidant entre La Pocatière et Matane. Les organisateurs sollicitent la collaboration de la MRC à titre de partenaire.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil accepte de verser une aide financière, au montant de 250 \$, au Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent et souhaite bénéficier des avantages associés à cette contribution conformément au plan de commandite;

QUE ce conseil autorise la direction générale à verser ce montant à la suite d'une confirmation écrite, de la part du demandeur, de la réalisation de l'activité.

Adoptée à l'unanimité.

7. **REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

7.1 **Autorisation de virements budgétaires**

Aucun virement budgétaire n'est nécessaire.

2009-005-C

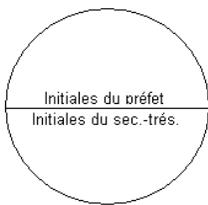
7.2 **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 1 669,55 \$, soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, telle que déposée, soit versée aux archives sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-006-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Jacques M. Michaud et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 33 895,49 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, telle que déposée, soit versée aux archives sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2009-007-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

| | |
|--|----------------------|
| Total des paiements (dépenses incompressibles) : | 270 147,63 \$ |
| Total des comptes à payer : | 60 066,89 \$ |
| GRAND TOTAL À PAYER : | <u>330 214,52 \$</u> |

QU'une copie la liste de ces paiements et la liste de ces comptes, telles que présentées, soient versées aux archives sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

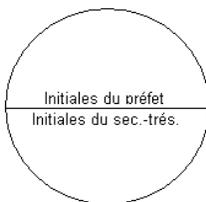
2009-008-C

8.1.1 Règlement numéro 297 de la municipalité de Saint-Modeste

Madame Claudie Malouin, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 297 modifiant le règlement de zonage numéro 142 et le plan d'urbanisme numéro 140 de la municipalité afin notamment d'ajuster la réglementation d'urbanisme relative à la zone industrielle (28-I et 29-I).

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste a adopté, le 1^{er} décembre 2008, le règlement numéro 297 modifiant son règlement de zonage numéro 142 et son plan



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

d'urbanisme numéro 140 et que la MRC en a reçu copie le 11 janvier 2009;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE ce conseil approuve le règlement numéro 297 modifiant le règlement de zonage numéro 142 et le plan d'urbanisme numéro 140 de la municipalité de Saint-Modeste;

QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucun sujet à traiter.

9. CULTURE ET PATRIMOINE (PROGR. VVAP)

9.1 Participation de la coordonnatrice à la culture et aux communications au comité de suivi du plan de conservation et de mise en valeur de la Maison Louis-Bertrand

ATTENDU que monsieur Denis Boisvert de l'UQAR informe le directeur général de la MRC, monsieur Raymond Duval, de la poursuite du processus visant la restauration de la Maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte;

ATTENDU que l'UQAR sollicite la collaboration de la MRC dans le processus de rédaction d'un plan de conservation et de mise en valeur en invitant madame Mélanie Milot à participer aux rencontres du comité de suivi qui sera mis en place en janvier 2009;

ATTENDU que la contribution de madame Milot à la mise en valeur de la Maison Louis-Bertrand dans le cadre du réseautage des lieux de diffusion en patrimoine de la MRC a eu des retombées positives très appréciées par l'UQAR;

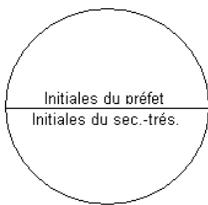
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jacques M. Michaud et résolu :

QUE ce conseil autorise madame Mélanie Milot, coordonnatrice à la culture et aux communications, à siéger au sein du comité de suivi mis en place par l'UQAR pour la restauration de la Maison Louis-Bertrand.

Adoptée à l'unanimité.

2009-009-C



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-010-C

9.2 **Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif sur la politique culturelle des 4 et 25 novembre 2008 et du 9 décembre 2008:**

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay et résolu :

QUE ce conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif sur la politique culturelle des 4 et 25 novembre 2008 et du 9 décembre 2008 et en approuve les orientations.

Adoptée à l'unanimité.

10. **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2009-011-C

10.1 **Autorisation de recours aux services professionnels de madame Geneviève Potvin**

ATTENDU l'expertise développée par madame Geneviève Potvin dans le projet de méthanisation des matières organiques;

ATTENDU les besoins d'accompagnement et de coordination des 3 partenaires de la future Société d'économie mixte (SÉM) pour l'avancement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à verser une somme maximale de 5 000 \$ en 2009 pour les services professionnels de madame Geneviève Potvin et accepte de payer ces services comme suit :

- taux horaire de 38 \$/heure;
- allocation automobile de 0,44 \$/km;
- autres dépenses (hébergement, etc.) préalablement convenues avec la direction générale et sur présentation de pièces justificatives;

QUE cette dépense soit assumée à même le poste « services professionnels » du secteur budgétaire « matières résiduelles » et que, toutes les dépenses pouvant l'être soient réclamées par la MRC à la SÉM à être créée.

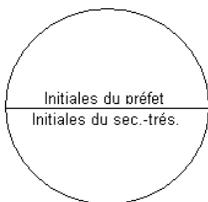
Adoptée à l'unanimité.

2009-012-C

10.2 **Transfert budgétaire en faveur du secteur « matières résiduelles » et paiement à Co-éco pour la gestion de l'écocentre**

ATTENDU la résolution numéro 2008-060-A adoptée par le comité administratif le 5 novembre 2008 autorisant un transfert budgétaire en faveur du secteur budgétaire « matières résiduelles » en fonction d'un déficit possible dû à des dépenses imprévues ou supplémentaires autorisées (projet de méthanisation, écocentre, bacs de récupération pour les lieux publics);

ATTENDU que le surplus accumulé et ce transfert budgétaire de 15 000 \$ à partir du surplus budgétaire « administration » s'avéreront insuffisants pour terminer l'année 2008 sans déficit dans le secteur budgétaire « matières résiduelles »;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

ATTENDU l'excédent estimé à 50 439,91 \$ des dépenses de l'écocentre par rapport à la prévision budgétaire de 50 000 \$ pour l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, nonobstant la résolution numéro 2008-060-A et après affectation du surplus accumulé de 16 686 \$ au 31 décembre 2007 du secteur budgétaire « matières résiduelles », à approprier le montant nécessaire estimé à environ 37 000 \$, à même les surplus des secteurs budgétaires « administration » et « aménagement » et réparti en proportion égale dans chacun de ces secteurs, afin de terminer l'année 2008 sans déficit dans le secteur « matières résiduelles »;

QUE ce conseil autorise le paiement des sommes dues à Co-éco pour la gestion de l'écocentre en 2008 en fonction du rapport d'activités soumis, moins une retenue de 5 % d'ici à ce que ce rapport soit analysé plus en détail par le comité consultatif de gestion des matières résiduelles et que ce comité fasse, au conseil de la MRC, une recommandation concernant le paiement final.

Adopté à l'unanimité.

2009-013-C

10.3 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, phase 1 : projet de méthanisation

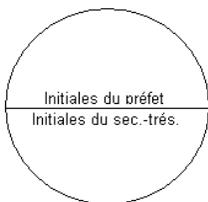
ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup à titre d'organismes municipaux, en partenariat avec l'entreprise privée Groupe VALORRR/Envirogaz, ont décidé en novembre 2008 de mettre sur pied un site pour effectuer le traitement et la valorisation des matières organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable en procédant à la création d'une société d'économie mixte (SÉM);

ATTENDU que le projet présenté par la MRC de Rivière-du-Loup, au nom des partenaires de la SÉM en voie de constitution, représente un fort potentiel de développement pour l'ensemble de la région, et ce, dans les trois pôles du développement durable (économie, environnement, société);

ATTENDU que le projet constituera un exemple intéressant pour les autres MRC de taille semblable au Bas-Saint-Laurent et au Québec et servira de vitrine de démonstration pour solutionner la problématique de la gestion des matières organiques et réduire la production de gaz à effet de serre;

ATTENDU que la MRC est disposée à verser 10 000 \$ comme contribution à cette première phase de démarrage du projet et que les deux autres partenaires, la Ville de Rivière-du-Loup et Groupe VALORRR/Envirogaz, devront également contribuer respectivement pour des sommes de 10 000 \$ et de 19 219 \$ pour le démarrage du projet, correspondant à leur pourcentage de participation au projet;

ATTENDU que la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent dispose d'un Fonds d'Innovation servant à appuyer les démarches novatrices du territoire;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne
appuyé par le conseiller Jacques M. Michaud
et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à déposer une demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, au nom de la SÉM qui sera formée avec trois partenaires, soit la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup ainsi que le Groupe VALORRR/Envirogaz, dans le cadre du fonds d'Innovation pour l'obtention d'un montant de 20 000 \$ correspondant à 34 % de la phase 1 du projet de méthanisation, soit le démarrage du projet de mise sur pied d'un site de traitement et de valorisation des matières organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Rivière-du-Loup et au Groupe VALORRR/Envirogaz.

Adoptée à l'unanimité.

2009-014-C

10.4 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au CLD de la région de Rivière-du-Loup, phase 1 : projet de méthanisation

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup à titre d'organismes municipaux, en partenariat avec l'entreprise privée Groupe VALORRR/Envirogaz, ont décidé en novembre 2008 de mettre sur pied un site pour effectuer le traitement et la valorisation des matières organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable en procédant à la création d'une société d'économie mixte (SÉM);

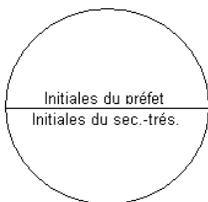
ATTENDU que le projet présenté par la MRC de Rivière-du-Loup, au nom des partenaires de la SÉM en voie de constitution, représente un fort potentiel de développement pour l'ensemble de la région, et ce, dans les trois pôles du développement durable (économie, environnement, société);

ATTENDU que le projet constituera un exemple intéressant pour les autres MRC de taille semblable au Bas-Saint-Laurent et au Québec et servira de vitrine de démonstration pour solutionner la problématique de la gestion des matières organiques et réduire la production de gaz à effet de serre;

ATTENDU que la MRC est disposée à verser 10 000 \$ comme contribution à cette première phase de démarrage du projet et que les deux autres partenaires, la Ville de Rivière-du-Loup et Groupe VALORRR/Envirogaz, devront également contribuer respectivement pour des sommes de 10 000 \$ et de 19 219 \$ pour le démarrage du projet, correspondant à leur pourcentage de participation au projet;

ATTENDU que les trois partenaires, la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup ainsi que le Groupe VALORRR/Envirogaz, ont déjà contribué pour le démarrage du projet et que le montage financier complet sera déposé au CLD pour l'analyse de la présente demande;

ATTENDU que le CLD de Rivière-du-Loup dispose d'un fonds local d'investissement visant à appuyer les démarches de promoteurs de la région;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Serge Forest
et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à déposer une demande de prêt de 75 000 \$ auprès du CLD de Rivière-du-Loup, au nom de la SÉM qui sera formée avec trois partenaires, soit la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup ainsi que le Groupe VALORRR/Envirogaz, dans le cadre du fonds local d'investissement (FLI) afin d'appuyer le démarrage du projet de mise sur pied d'un site de traitement et de valorisation des matières organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Rivière-du-Loup et au Groupe VALORRR/Envirogaz.

Adoptée à l'unanimité.

2009-015-C

10.5 Gestion des fonds liés au pré-démarrage de la Société d'économie mixte (SÉM) dédiée au traitement et à la valorisation des matières organiques

ATTENDU que d'ici la mise en place de la Société d'économie mixte (SÉM) dédiée au traitement et à la valorisation des matières organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable, les partenaires de la Société ont besoin de centraliser temporairement les activités financières relatives au pré-démarrage du projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay
et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale de la MRC à créer un secteur budgétaire temporaire nommé « Projet SÉM » pour faire transiter, d'ici la mise en place de la SÉM, les revenus provenant notamment de ses 3 partenaires et des organismes « subventionnaires », ainsi que les diverses dépenses de démarrage du projet;

QUE le directeur général, monsieur Raymond Duval, soit autorisé à procéder à des engagements de fonds à partir des revenus encaissés dans le budget « Projet SÉM » pour toute dépense autorisée par les représentants désignés par les 3 partenaires, soit la Ville de Rivière-du-Loup, la MRC de Rivière-du-Loup et le Groupe VALORRR/Envirogaz;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Rivière-du-Loup et au Groupe VALORRR/Envirogaz.

Adoptée à l'unanimité.

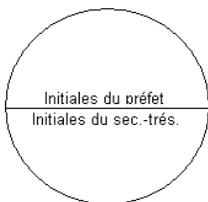
2009-016-C

10.6 Mises de fonds en faveur du secteur budgétaire « Projet SÉM »

ATTENDU les résolutions numéros 2009-014-C et 2009-015-C;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne
appuyé par le conseiller Serge Forest
et résolu :



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à procéder au virement d'un somme maximale de 10 000 \$ dans le secteur budgétaire « Projet SÉM » à même le secteur budgétaire « traitement et valorisation des matières organiques » et à solliciter la Ville de Rivière-du-Loup et le Groupe VALORRR/Envirogaz, pour leurs mises de fonds respectives de 10 000 \$ et de 19 219 \$ pour le démarrage du projet SÉM, correspondant à leur pourcentage de participation au projet.

Adoptée à l'unanimité.

11. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES (TPI)

11.1 Autorisation d'aliéner des lots publics intramunicipaux dans Saint-Antonin

2009-017-C

11.1.1 Autorisation d'aliéner le lot 113-p, III^e rang au cadastre de la paroisse de Saint-Antonin

ATTENDU que le lot 113-p, III^e rang, au cadastre de la paroisse de Saint-Antonin, est ciblé pour la vente au Plan d'aménagement intégré des TPI de la MRC;

ATTENDU que ce lot est enclavé puisque aucun chemin public ne lui donne accès;

ATTENDU que dans ces conditions, le lot doit d'abord être offert par un appel d'offres sur invitation aux quatre propriétaires des lots adjacents;

ATTENDU que la valeur marchande de cette partie de lot de 10,2 hectares a été établie à 15 284 \$ par l'ingénieur forestier conseil de la MRC à la suite d'une analyse de la valeur du fond de terrain combinée à la valeur du bois en place et que cette valeur marchande devrait constituer le prix plancher de la vente;

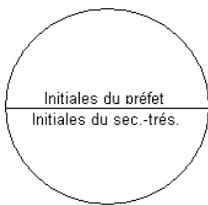
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil autorise le service d'aménagement à :

- 1) procéder à l'appel de soumissions pour le lot 113-p du III^e rang du cadastre de la paroisse de Saint-Antonin auprès des propriétaires adjacents;
- 2) recevoir et ouvrir en public les soumissions en un lieu et moment déterminé par le directeur général et faire une offre de vente au plus haut soumissionnaire qui aura fait une proposition conforme supérieure à 15 284 \$. Si ce dernier refuse l'offre de vente, passer au 2^e plus haut soumissionnaire et ainsi de suite;
- 3) dans le cas où aucune offre de vente n'est acceptée, procéder à un appel d'offre public dans un journal local et suivre le même processus d'attribution;
- 4) préparer tous les documents nécessaires à la transaction;

QUE ce conseil autorise, selon le cas, la publication d'un appel d'offres dans un journal local et le paiement des frais s'y rattachant puisés à même le fond TPI;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à conclure la vente par la signature de l'acte notarié, à faire publier le contrat au bureau de la publicité des droits et à encaisser le montant de la vente.

Adoptée à l'unanimité.

2009-018-C

11.1.2 Autorisation d'aliéner les lots 255, 258, 260, 264, 266, 268 et 270, V^e rang, Seigneurie Verbois au cadastre de la paroisse de Saint-Antonin

ATTENDU que les lots 255, 258, 260, 264, 266, 268 et 270, V^e rang, Seigneurie Verbois, dans Saint-Antonin sont ciblés pour la vente au Plan d'aménagement intégré de la MRC;

ATTENDU que ces lots sont enclavés puisque aucun chemin public ne leur donne accès;

ATTENDU que dans ces conditions, les lots doivent d'abord être offerts par un appel d'offre sur invitation aux 17 propriétaires des lots adjacents;

ATTENDU que l'autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour pouvoir vendre les lots séparément afin de permettre à un plus grand nombre de voisins de consolider leurs propriétés et les démarches pour obtenir cette autorisation sont amorcées;

ATTENDU que les valeurs marchandes des lots ont été établies par l'ingénieur forestier conseil de la MRC à la suite d'une analyse de la valeur du fond de terrain combinée à la valeur du bois en place pour chacun et que ces valeurs marchandes devraient constituer le prix plancher de la vente;

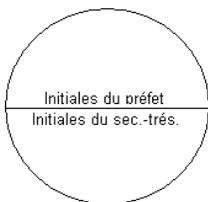
ATTENDU que la méthode d'attribution des lots basée sur plusieurs rondes d'analyse telle qu'expliquée séance tenante, permettrait aux propriétaires voisins de présenter une offre sur tous les lots, et à la MRC de recevoir un plus grand nombre de soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil autorise le service d'aménagement à :

- 1) procéder à l'appel de soumissions pour les lots 255, 258, 260, 264, 266, 268, 270, V^e rang, Seigneurie Verbois, dans Saint-Antonin auprès des propriétaires adjacents et leur permettre de faire une offre sur tous les lots;
- 2) recevoir et ouvrir les soumissions et attribuer les lots selon la méthode basée sur plusieurs rondes d'analyse, faire des offres de vente aux plus hauts soumissionnaires retenus selon cette méthode dans la mesure où l'offre excède la valeur marchande établie somme suit :



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Lots (V^e rang, Verbois)

| | |
|-----|----------|
| 255 | 5 347 \$ |
| 258 | 4 969 \$ |
| 260 | 2 461 \$ |
| 264 | 3 281 \$ |
| 266 | 1 111 \$ |
| 268 | 2 786 \$ |
| 270 | 3 492 \$ |

- 3) dans le cas où aucune offre de vente n'est acceptée pour un lot, procéder à un appel d'offres public dans un journal local et suivre le même processus d'attribution;
- 4) préparer tous les documents nécessaires à la transaction;

QUE ce conseil autorise, selon le cas, la publication d'un appel d'offres dans un journal local et le paiement des frais s'y rattachant puisés à même le fond TPI;

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à conclure les ventes par la signature des actes notariés, à faire publier les contrats au bureau de la publicité des droits et à encaisser les montants des ventes.

Adoptée à l'unanimité.

2009-019-C

11.2 Renouvellement d'un droit de passage pour un sentier de ski de fond dans Saint-Antonin

ATTENDU que la convention de droit de passage (dossier numéro 138 414) signée entre le ministère des Ressources naturelles et le Club de ski de fond AMISKI de Saint-Antonin en mars 1999 viendra à échéance le 23 mars 2009;

ATTENDU que le droit de passage s'applique, pour sa partie en TPI, au lot 141-p, IV^e rang, cadastre de la paroisse de Saint-Antonin et que le Club a signifié à la MRC son intérêt à renouveler le droit de passage;

ATTENDU que les sentiers du Club, autant sur terres privées que publiques, ont vu leur tracé modifié depuis 1999 et que le Club doit confirmer dans les prochains jours le tracé précis du sentier;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

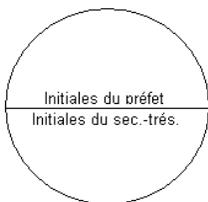
QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer une convention de droit de passage avec le Club de ski de fond AMISKI de Saint-Antonin sur le lot 141-p, IV^e rang, cadastre de la paroisse de Saint-Antonin, selon les termes de la convention échue, avec le tracé précis du sentier et pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 23 mars 2019, sur paiement des frais administratifs applicables de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

2009-020-C

11.3 Renonciation au droit de propriété – chemins et terrain publics dans Rivière-du-Loup

ATTENDU que le 12 janvier 2009, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) adressait à la MRC une



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

demande d'avis sur une possible renonciation au droit de propriété du gouvernement en faveur d'un occupant des lots 1060-1, 1059-5-1, 1059-5-5-5, 1059-5-6 et 1059-5-7, III^e rang du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice dans la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU les explications données séance tenante et les impacts et avantages d'une telle renonciation;

ATTENDU que les parcelles 1059-5-1 et 1060-1, qui constituent un chemin sur la propriété de Premier Tech, sont actuellement sur la liste des TPI de la Convention de gestion territoriale (CGT) en vigueur;

ATTENDU que la MRC énonce dans son Plan d'aménagement intégré des TPI, le souhait que la gestion des chemins publics ne fasse plus partie de la délégation;

ATTENDU que les autres parcelles, qui ne sont pas comprises dans la CGT, ont été découvertes dans le cadre de la rénovation cadastrale du MRNF sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que ces parcelles constituent une partie de l'avenue Premier et de la rue des Technologies ainsi qu'un terrain d'environ 5 000 m² tel qu'illustré au plan présenté;

ATTENDU que Premier Tech se croit propriétaire de ces parcelles et les occupe entièrement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil avise le MRNF qu'il souhaite que ce dernier renonce à son droit de propriété en faveur de l'occupant sur les parcelles publiques numéro 1060-1, 1059-5-1, 1059-5-5-5, 1059-5-6 et 1059-5-7 du III^e rang du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice dans la Ville de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2009-021-C

11.4 **Annulation de lots au cadastre dans le cadre de la rénovation cadastrale dans Saint-Modeste**

ATTENDU la correspondance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du 7 janvier 2009 demandant les commentaires de la MRC avant le 20 janvier 2009 sur un projet d'annulation de lots au cadastre concernant le bloc de lots intramunicipaux du IV^e rang (lots 17 à 25) du canton Whitworth dans la municipalité de Saint-Modeste;

ATTENDU que dans le cadre de la rénovation cadastrale de la municipalité, le MRNF propose à la MRC en tant que gestionnaire, de renoncer à l'arpentage et à la désignation au cadastre rénové de ces lots dans le but principal d'économiser des coûts au mandat;

ATTENDU que cette opération d'annulation a pour seul résultat de désigner le bloc de lots au cadastre comme une « partie non subdivisée du gouvernement » et que la désignation à l'arpentage primitif sera cependant maintenue pour fins de gestion courante;

ATTENDU que dans le cas où un de ces lots publics serait à privatiser éventuellement, il peut être recréé au cadastre par un simple arpentage;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

QUE ce conseil avise le MRNF qu'il n'a pas d'objections au projet
d'annulation de lots au cadastre pour les lots 17 à 25 du IV^e rang,
canton Whitworth, dans Saint-Modeste.

Adoptée à l'unanimité.

12. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun sujet à traiter.

2009-022-C

13. RATIFICATION DES DÉCISIONS OU DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du comité administratif du
16 décembre 2008 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud
appuyé par le conseiller Raymond Dubé
et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions et fait siennes les recommandations
énoncées par le comité administratif lors de la séance tenue le
16 décembre 2008.

Adoptée à l'unanimité.

14. PROJET D'ENTENTE RELATIVE À L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRE ET SABLIERE

2009-023-C

14.1 Commentaires reçus des municipalités sur le projet d'entente et suite à donner

Le préfet fait un bref tour de table pour connaître l'intérêt des
municipalités à percevoir elles-mêmes les droits payables par les
exploitants de carrière et de sablière. Il ressort que plusieurs
municipalités ne seraient pas enclines à signer une entente avec
la MRC pour percevoir ces droits, préférant laisser à cette
dernière cette responsabilité.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Serge Forest
et résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à faire paraître un avis
public informant les exploitants de carrière et de sablière du
régime de perception mis en place et adopté par la MRC le 14
octobre 2008, à la suite de nouvelles dispositions législatives;

QU'une séance d'information soit organisée par la MRC à
l'intention des personnes intéressées par ce sujet et s'adressant
en premier lieu aux exploitants de carrière et de sablière.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

15. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC

Pour alléger le processus de nomination aux différents postes ou comités, les membres du conseil sont d'accord pour procéder par proposition simple.

15.1 Nomination du préfet suppléant pour l'année 2009

Le préfet suppléant actuel est le conseiller Philippe Dionne.

Mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par le conseiller Raymond Dubé.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Michel Morin propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

Le candidat Philippe Dionne accepte et, à cet effet, il est résolu qu'il soit nommé à titre de préfet suppléant, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

15.2 Nomination des représentants (2 élus) sur le comité administratif, année 2009

Le comité administratif est formé de 5 membres dont 3 sont désignés d'office (préfet, préfet suppléant et maire de la Ville de Rivière-du-Loup). Il reste 2 personnes à nommer.

Les membres actuels sont : Michel Lagacé (préfet), Philippe Dionne (préfet suppléant), Michel Morin (maire de Rivière-du-Loup), Jacques M. Michaud et Réal Thibault.

Mises en candidature

Le conseiller Jacques M. Michaud est proposé par le conseiller Michel Morin.

Le conseiller Réal Thibault est proposé par le conseiller Michel Morin.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Napoléon Lévesque propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, à cet effet, il est résolu que les conseillers Jacques M. Michaud et Réal Thibault soient nommés à titre de membres du comité administratif, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Les conseillers Michaud et Thibault siégeront donc en compagnie du préfet Michel Lagacé et des conseillers Philippe Dionne et Michel Morin, membres d'office du comité administratif.

2009-024-C

2009-025-C



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

15.3 Nomination des représentants (5 élus) sur le comité d'aménagement, année 2009

Le comité d'aménagement est formé de 5 membres qui sont : Michel Lagacé, Michel Morin, Réal Thibault, Jacques M. Michaud et Serge Forest.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie son intérêt à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud.

Le conseiller Jacques M. Michaud est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque.

Le conseiller Réal Thibault est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille.

Le conseiller Serge Forest est proposé par le conseiller Réal Thibault.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Napoléon Lévesque propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Le conseiller Michel Morin a confirmé son intérêt et tous les candidats proposés acceptent. À cet effet, il est résolu que le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Jacques M. Michaud, Réal Thibault et Serge Forest soient nommés à titre de membres du comité d'aménagement, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

15.4 Nomination des représentants aux sièges numéros 1, 3, 5, 7 et 8 pour le comité consultatif agricole

Les membres actuels dont le mandat se termine sont :

Siège # 1 : Magella Rioux (UPA)
Siège # 3 : François Thériault (UPA)
Siège # 5 : Philippe Dionne (MRC)
Siège # 7 : Louis-Marie Bastille (MRC)
Siège # 8 : vacant

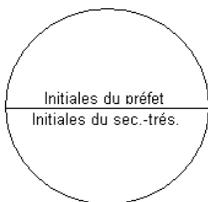
Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par le conseiller Serge Forest.

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par le conseiller Réal Thibault.

2009-026-C



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Le représentant de l'UPA, Magella Rioux est proposé par le conseiller Serge Forest.

Le représentant de l'UPA, François Thériault est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud.

À titre de représentant des citoyens, monsieur Réjean Lebel est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des mises en candidature.

2009-027-C

Nominations

Tous les conseillers proposés comme candidat acceptent et les autres candidats sont admissibles parce qu'ils figurent sur la liste d'éligibilité des fédérations de l'UPA concernées par le territoire de la MRC ou sont présumés être intéressés (citoyen).

À cet effet, il est résolu que les conseillers Philippe Dionne (siège numéro 5) et Louis-Marie Bastille (siège numéro 7) et les représentants de l'UPA messieurs Magella Rioux (siège numéro 1) et François Thériault (siège numéro 3) et le représentant des citoyens du territoire de la MRC monsieur Réjean Lebel (siège numéro 8), soient nommés sur le comité consultatif agricole, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité.

15.5 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4, 6 et 8 du comité multifressource consultatif sur les TPI déléguées

Les membres actuels dont le mandat se termine sont :

- Siège # 2 : Jacques M. Michaud (MRC)
- Siège # 4 : Viateur Gagnon (représentant secteur forestier)
- Siège # 6 : Guy Dumont (représentant secteur développement économique)
- Siège # 8 : Robert Gagnon (représentant secteur récréo - touristique)

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mise en candidature

Le conseiller Jacques M. Michaud est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille.

Les représentants du secteur forestier, monsieur Viateur Gagnon, du secteur développement économique, monsieur Guy Dumont et du secteur récréotouristique, monsieur Robert Gagnon sont proposés en bloc par le conseiller Réal Thibault.

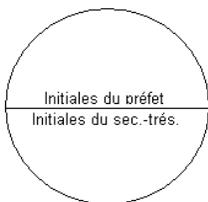
Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne propose la fermeture des mises en candidature.

2009-028-C

Nominations

Le conseiller proposé comme candidat accepte et il est présumé que les autres candidats accepteront de siéger sur ce comité. À



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

cet effet, il est résolu que le conseiller Jacques M. Michaud ainsi que messieurs Viateur Gagnon, Guy Dumont et Robert Gagnon soient nommés sur le comité multiressource consultatif sur les TPI déléguées, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2009-029-C

15.6 Nomination des représentants (3 élus) sur le comité d'évaluation, année 2009

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Raymond Dubé et Serge Forest.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil ne procède pas à des nominations sur le comité d'évaluation pour l'année 2009 et que les postes demeurent vacants jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée à l'unanimité.

15.7 Nomination des représentants (3 élus) sur le comité de la sécurité publique, année 2009

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Jacques M. Michaud, Napoléon Lévesque et Michel Tardif (membre d'office à titre de directeur du poste de la SQ de la MRC).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Serge Forest.

Le conseiller Jacques M. Michaud est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton.

Le conseiller Napoléon Lévesque est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud.

Fermeture des mises en candidature

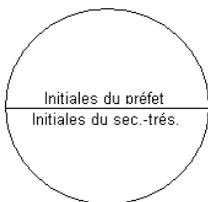
La conseillère Nathalie Tremblay propose la fermeture des mises en candidature.

2009-030-C

Nominations

Tous les candidats proposés acceptent et, à cet effet, il est résolu que le préfet, Michel Lagacé et les conseillers Jacques M. Michaud et Napoléon Lévesque soient nommés à titre de membres du comité de sécurité publique et qu'ils siègent avec le directeur du poste de la SQ de la MRC, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

15.8 Nomination des représentants (2 élus, 4 ext.) sur le comité de sécurité incendie, année 2009

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Christian Ouellet (directeur de la sécurité incendie de la municipalité de Saint-Cyprien), Yvan Rossignol (directeur de la sécurité incendie de la Régie Kamloup), Sylvain Jean (directeur de la sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup) et François Michaud (d.g. de la municipalité de Saint-Arsène).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé et messieurs Christian Ouellet, Yvan Rossignol, Sylvain Jean et François Michaud sont proposés en bloc par le conseiller Réal Thibault.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Napoléon Lévesque propose la fermeture des mises en candidature.

2009-031-C

Nominations

Le préfet Michel Lagacé a confirmé son intérêt et il est présumé que les autres candidats accepteront de siéger sur ce comité. À cet effet, il est résolu que le préfet Michel Lagacé ainsi que messieurs Christian Ouellet, Yvan Rossignol, Sylvain Jean et François Michaud soient nommés à titre de membres du comité de sécurité incendie, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

15.9 Nomination des représentants (3 élus, 2 ext.) sur le comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, année 2009

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Philippe Dionne, Serge Forest, Éric Côté (directeur de l'environnement, Ville de Rivière-du-Loup) et Caroline Fraser (Groupe Pousse-vert).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Serge Forest.

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud.

Le conseiller Serge Forest est proposé par le conseiller Michel Morin.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Madame Caroline Fraser et monsieur Éric Côté sont proposés par le conseiller Serge Forest.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Napoléon Lévesque propose la fermeture des mises en candidature.

2009-032-C

Nominations

Tous les candidats proposés parmi les élus acceptent et il est présumé que les autres candidats accepteront de siéger sur ce comité. À cet effet, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, les conseillers Philippe Dionne et Serge Forest, ainsi que madame Caroline Fraser et monsieur Éric Côté soient nommés à titre de membres du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

15.10 Nomination des représentants (2 élus, 5 ext.) sur le comité du Pacte rural, année 2009

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Claire Bilocq, Darlène Caron, Max D'Amours, Serge Forest, Marc Fraser et Gilles Goulet.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Mises en candidature

Le conseiller Michel Lagacé est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton.

Le conseiller Serge Forest est proposé par le conseiller Réal Thibault.

Mesdames Claire Bilocq et Darlène Caron et messieurs Max D'Amours, Marc Fraser et Gilles Goulet sont proposés en bloc par le conseiller Serge Forest.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Jacques M. Michaud propose la fermeture des mises en candidature.

2009-033-C

Nominations

Tous les candidats proposés parmi les élus acceptent et les personnes non membres du conseil de la MRC ont signifié leur intérêt à siéger sur ce comité. À cet effet, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest ainsi que mesdames Claire Bilocq et Darlène Caron et messieurs Max D'Amours, Marc Fraser et Gilles Goulet soient nommés à titre de membres du comité du Pacte rural, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

15.11 Nomination des représentants (2 élus, 3 ext.) sur le comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), année 2009

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Gilbert Delage, Max D'Amours, Guy Dumont (CLD) et Vincent Bérubé.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le conseiller Serge Forest est proposé par le conseiller Réal Thibault.

Le préfet Michel Lagacé et messieurs Max D'Amours, Guy Dumont et Vincent Bérubé sont proposés en bloc par le conseiller Jacques M. Michaud.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Raymond Dubé propose la fermeture des mises en candidature.

2009-034-C

Nominations

Tous les candidats proposés parmi les élus acceptent et il est présumé que les autres candidats accepteront de siéger sur ce comité. À cet effet, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest, ainsi que messieurs Max D'Amours, Guy Dumont et Vincent Bérubé soient nommés à titre de membres du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

15.12 Nomination au comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, année 2009

Extrait du règlement numéro 145-06 sur le supralocal :

« À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la MRC de Rivière-du-Loup a le mandat de mettre sur pied (...) un comité de suivi de la gestion des équipements à caractère supralocal.

Ce comité a pour mandat de soumettre des avis au conseil de la MRC à l'égard de la gestion des équipements à caractère supralocal de la Ville de Rivière-du-Loup. Ce comité est composé de conseillers de comté et de fonctionnaires municipaux nommés par le conseil de la MRC dont le nombre de représentants est déterminé, de temps à autre, par résolution. »

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie son intérêt à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud.

Le conseiller Napoléon Lévesque est proposé par le conseiller Réal Thibault.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par le conseiller Réal Thibault.

La conseillère Nathalie Tremblay est proposée par le conseiller Philippe Dionne.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Jean-Pierre Gratton propose la fermeture des mises en candidature.

2009-035-C

Nominations

Le conseiller Michel Morin a confirmé son intérêt et tous les candidats proposés acceptent. À cet effet, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, les conseillers Michel Morin, Louis-Marie Bastille, Napoléon Lévesque et la conseillère Nathalie Tremblay soient nommés à titre de membres du comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

16. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

Aucune nomination n'est nécessaire à la présente séance.

17. SÉCURITÉ PUBLIQUE (SQ)

17.1 Dépôt du rapport de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008 sur la perception des constats d'infraction

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

18. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009-036-C

18.1 Autorisation au préfet et au directeur général à assister aux assemblées de MRC de la FQM pour l'année 2009 ainsi qu'au congrès annuel

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à assister aux assemblées des MRC convoquées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) généralement à 3 reprises/année (2 demi-journées par assemblée) à l'intention des préfets et directeurs généraux, ainsi qu'au congrès annuel de cette même organisation, et ce, pour l'année 2009;

QUE les frais d'inscription à ces activités et que les dépenses inhérentes à ces déplacements soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2009-037-C

18.2 Renouvellement du régime d'assurance collective pour la période du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010

Le directeur général informe les conseillers concernant les conditions de renouvellement de la couverture d'assurance



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

collective des employés. Au total, selon la participation actuelle des employés aux différentes garanties applicables, le coût mensuel pour la MRC passerait de 3 500,87 \$ à 3 726,74 \$ soit une augmentation globale de 6,45 %.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil, après avoir pris connaissance des nouveaux taux établis par la compagnie d'assurance « La Capitale », accepte le renouvellement de l'assurance collective des employés de la MRC de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010 et autorise le directeur général à signer tout document relatif à ce renouvellement.

Adoptée à l'unanimité.

2009-038-C

18.3 Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur (aménagement et administration)

ATTENDU que le contrat de service pour le photocopieur Xerox 440DC, prendra fin le 31 janvier 2009 et que Xerox offre à la MRC la possibilité de le renouveler automatiquement pour une période d'un an soit jusqu'au 31 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil accepte le renouvellement, pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2010, du contrat de service avec la compagnie Xerox pour le photocopieur 440DC (services de l'aménagement et l'administration) et ce, pour un montant de 0,0206 \$/impression facturé à chaque trimestre.

Adoptée à l'unanimité.

2009-039-C

18.4 Mandat de services professionnels – Global Technologie

ATTENDU les besoins d'assistance d'une firme externe spécialisée concernant la gestion de l'Inforoute et pour solutionner, de façon accessoire, différents problèmes informatiques spécifiques sur le réseau de la MRC;

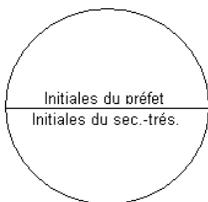
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à recourir, jusqu'à la séance ordinaire de janvier 2010 dudit conseil, aux services professionnels et techniques de la firme Global Technologie pour une dépense totale n'excédant pas 5 000 \$ (taxe en sus);

QUE le coût de ces services soit réparti entre les différents services ou secteurs d'activités de la MRC qui en seront les bénéficiaires;

QUE ces services puissent être refacturés, au prorata de leur utilisation et au tarif horaire à prix coûtant, aux autres mandants



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

du projet Inforoute advenant que des services donnés à la MRC le soient également au bénéfice de ces mandants et qu'ils aient signifié leur accord pour assumer une partie des coûts.

Adoptée à l'unanimité.

2009-040-C

18.5 Autorisation de signature d'un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire

ATTENDU les besoins récurrents en matière de gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à soumettre une ou des demandes à Emploi-Québec pour des contrats d'intégration au travail au cours de l'année 2009 pour du travail de gestion documentaire pour un maximum de 500 heures lesquelles demandes, applicables à monsieur Jean-Guy Chouinard, seront admissibles à une subvention salariale d'environ 50 %;

QUE ce conseil prend acte que les coûts reliés à ce contrat seront répartis entre les services de la MRC qui en seront bénéficiaires et que le taux horaire sera déterminé selon la convention collective (classe 1 – archiviste).

Adoptée à l'unanimité.

19. PACTE RURAL

2009-041-C

19.1 Demande d'honoraires professionnels du CLD de la région de Rivière-du-Loup pour la réalisation de 6 nouveaux portraits de municipalités dans le cadre du Pacte rural

ATTENDU la demande d'honoraires professionnels déposée par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour la mise en œuvre du Plan de travail du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup, édition 2007-2014 et, plus particulièrement, pour la réalisation de 6 portraits des municipalités en 2009;

ATTENDU que les conseillers conviennent que cette réalisation apportera une charge de travail supplémentaire au CLD;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil accepte la demande déposée par le CLD de la région de Rivière-du-Loup et qu'à cet effet lui soit versé, pour l'année 2009, un montant de 6 000 \$ à titre d'honoraires professionnels, pris à même les fonds du Pacte rural, pour la réalisation de 6 portraits de municipalités (à raison de 1 000 \$/portrait) en 2009.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 Projet Québec en forme

Les élus sont informés qu'un comité de travail représentant divers partenaires du milieu, dont des municipalités de la MRC, a déposé en décembre 2008 une demande de soutien financier à *Québec en forme* (programme faisant la promotion des saines habitudes de vie chez les 0-17 ans).

Pour l'instant, aucun organisme du milieu ne s'est proposé pour accueillir le personnel devant œuvrer pour ce programme. À cet effet, sont déposés des documents exposant les critères permettant de devenir un organisme subventionné par Québec en forme (QEF) et les rôles et responsabilités d'un tel organisme.

Une rencontre exploratoire s'est tenue le 13 janvier 2009 entre le préfet, le directeur général de la MRC et les représentants de *Québec en forme* pour mieux connaître les exigences applicables à un organisme subventionné (ou organisme fiduciaire). À priori, les coûts de gestion étant jugés plus importants que les montants alloués par QEF (environ 4 % de l'enveloppe), le préfet entend vérifier l'intérêt d'autres partenaires du milieu à participer à ces coûts avant d'envisager la candidature de la MRC.

2009-042-C

20.2 Désignation d'un signataire concernant la convention entre les municipalités et l'OTC, impliquant la MRC et le CLD à titre de tierces parties

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, la convention à intervenir entre l'Office du tourisme et des congrès, des municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et les tierces parties désignées (MRC de Rivière-du-Loup et CLD de la région de Rivière-du-Loup) concernant les conditions et modalités de la contribution annuelle à être versées par ces municipalités relativement au mandat de service confié à l'OTC.

Adoptée à l'unanimité.

20.3 Projet acériculture, MRC de Témiscouata

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2009-043-C

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Advenant 22 heures et l'ordre du jour étant épuisé,

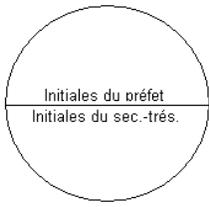
il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval
Raymond Duval, directeur général et
secrétaire-trésorier



**Conseil de la Municipalité régionale
de comté de Rivière-du-Loup**